



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4904  
28 juillet 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

Ceylan, Libéria et République arabe unie : projet de résolution commun

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la plainte de la Tunisie contre la France (S/4861),

Convaincu que la présence des forces françaises en Tunisie contre le gré du Gouvernement et du peuple tunisiens constitue une source permanente de frictions et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales,

Invite la France à entrer immédiatement en négociations avec la Tunisie en vue d'une évacuation rapide des forces françaises de Tunisie.

-----